

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

INTERREG : DEPOT  
D'UNE FICHE PRE-  
PROJET  
COVOITURAGE  
TRANSFRONTALIER  
AU SEIN DU GRAND  
GENEVE – COVOIT  
GG

Séance du 14 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février à treize heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,  
Convocation du : 07 février 2025  
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN  
Membres présents :

N° BU2025-03

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 14  
Pouvoir : 0

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES - M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON – Mme Nadine PERINET - M. Claude THABUIS - M. Christophe ARMINJON - M. Stéphane VALLI – M. Julien BOUCHET - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Philippe MONET - M. Benjamin VIBERT

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Régis PETIT

Interreg : Dépôt d'une fiche préprojet

Covoiturage transfrontalier au sein du Grand Genève – COVOIT GG

Interreg France-Suisse est un programme de l'Union européenne cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Confédération suisse et les cantons, pour soutenir la Coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne. Cette dernière vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les régions européennes.

Le programme Interreg France-Suisse s'intègre dans une longue tradition de partenariat entre les territoires frontaliers français et suisses. Il finance des projets bénéficiant à cet espace de coopération de part et d'autre de la frontière.

La période 2021-2027 représente la sixième génération de programmes Interreg.

Le programme est mis en œuvre dans une zone de coopération qui recouvre 5 départements français (Ain, Doubs, Haute-Savoie, Jura, Territoire de Belfort) et 7 cantons suisses (Bern, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud).

A de nombreuses reprises, le Pôle métropolitain du Genevois français a pu bénéficier, aux côtés de partenaires suisses et français de fonds Interreg. La fiche pré-projet est la première étape d'une demande d'aide auprès du programme Interreg France-Suisse 2021-2027. C'est sur la base de cette fiche pré-projet que le Secrétariat conjoint, à Besançon, en France, et à La Chaux-de-Fonds, en Suisse, pourra juger de l'éligibilité globale du projet et autoriser les porteurs français et suisses à passer à l'étape suivante : le dépôt officiel du dossier de demande de subvention.

La présente délibération vise à engager le Pôle métropolitain dans le dépôt d'un projet Interreg « MULTRA GG ». La première étape concerne le dépôt d'une fiche pré-projet qui doit être remise au 21 février 2025. Ce dépôt constitue un préalable indispensable mais ces éléments seront affinés avec le secrétariat conjoint et l'ensemble des partenaires jusqu'au dépôt de la fiche projet. Cette deuxième étape de dépôt du dossier complet devra être menée d'ici le 11 avril 2025.

L'agglomération du Grand Genève connaît une forte croissance démographique et économique, entraînant une augmentation significative de la mobilité pendulaire motorisée transfrontalière. Ainsi, les projections démographiques envisagées sur le Genevois français à l'horizon 2030 donnent :

- Augmentation démographique d'ici 2030 : 1.7% croissance annuelle moyenne pour tout le Pôle
- Augmentation des transports voitures envisagés : +90 600 dép / jour.

Aujourd'hui, plus de 650 000 passages quotidiens (tous mode confondus), sont enregistrés aux 34 postes frontières que compte le territoire franco-valdo-genevoises, dont 100'000 véhicules aux 28 douanes secondaires ou "petites douanes", provoquant la saturation des axes principaux (depuis les 6 douanes principales) et un report sur le réseau secondaire non adapté à un tel trafic, notamment dans les villages des communes suisses et françaises.

Ce projet COVOIT GG s'inscrit dans une phase opérationnelle en faveur des solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme à travers :

- Le développement expérimental des voies de covoiturage sur le réseau autoroutier et des services de covoiturage HÉLÉMAN pour structurer un réseau transfrontalier attractif,
- La communication sur l'ensemble du bouquet de services mobilité auprès des habitants et des salariés / collaborateurs.

Les partenaires engagés sont pour la partie française, ATMB et le Pôle métropolitain et pour la partie suisse, le Canton de Genève et les tpg. Le projet Interreg COVOIT GG s'organiserait autour de deux « workpackages » pour une durée de 3 ans :

**WP1-** Axes de covoiturage transfrontaliers : Implanter de nouveaux arrêts HÉLÉMAN / Etudier et poursuivre l'expérimentation les voies de covoiturage sur le réseau autoroutier

**WP2-** Communication et information : définir une stratégie de communication / Diffuser.

Les dépenses concerneront donc des dépenses dites « SOFT » tels que des mandats d'étude et d'accompagnement, de fourniture et installation d'équipements (ex : bornes HéLéman, totems), des prestations de communication ainsi que des frais de personnel.

Pour septembre 2025, les partenaires envisagent un pré-dépôt supplémentaire qui porterait principalement sur les pôles d'échanges multimodaux transfrontaliers et le volet infrastructure.

Les premiers éléments budgétaires pour COVOIT GG s'établissent à 1 783 968 €, répartis entre France (1 150 088 € soit 64 %) et Suisse (633 880 soit 36 %). Au regard de la priorité III – Mobilité durable et multimodalité dans lesquels ce projet s'inscrirait, le taux de subvention FEDER maximal auquel le Pôle métropolitain pourrait prétendre est de 80%, soit une prise en charge de 276 416 € sur une dépense de 345 520 €.

Pour information, la participation fédérale pour les partenaires suisses est de 50%. Le dimensionnement budgétaire est cependant amené à évoluer à la baisse, puisque certains postes de dépenses vont être précisés pour le dépôt du projet auprès des instances Interreg.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le rôle de chef de file français pour le Pôle métropolitain dans le cadre du projet Covoiturage transfrontalier au sein du Grand Genève COVOIT GG ;
- **VALIDE** le dépôt de la fiche pré-projet COVOIT GG auprès des autorités Interreg ;
- **AUTORISE** M. le Président à déposer la fiche pré-projet et tout document se rapportant au dépôt du projet, pour un montant maximal à la charge du Pôle métropolitain de 345 520 € pour les 3 ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 17 février 2025  
Publié ou notifié le 17 février 2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN

Le Président,  
Christian DUPESSEY




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.